



Probleme suite a un achat de vehicule d'occasion aidez moi svp

Par **djamel16**, le **06/10/2012** à **17:06**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule le 12/09/2012 dans un garage donc il y a à peine 1 mois et la voiture a déjà des problèmes: le voyant batterie reste allumé puis après les voyants, abs, airbag, puis la direction se bloque j'ai contacté le garage vendeur pour leur expliquer le problème mais ils se disent ne pas être responsables donc je me dois de me référer à mon contrat de garantie de 3 mois qui stipule rien de tout ça je sais plus quoi faire le garage ne veut rien savoir moi je me retrouve sans véhicule qui est responsable sachant que j'ai effectué à peine 1000km et que j'ai plus de voiture!!!

Par **trichat**, le **06/10/2012** à **18:24**

Bonjour, Le garagiste est un professionnel et à ce titre, il doit garantir le véhicule que vous lui avez acheté contre les vices cachés. Il faut lui adresser une lettre recommandée avec demande d'avis de réception: en lui indiquant tous les défauts et dysfonctionnements que vous constatez depuis votre achat, alors que vous n'avez roulé que 1000 km, en le sommant de procéder à toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de votre véhicule à sa charge, ou de faire procéder à une expertise contradictoire de ce véhicule (si possible par un expert judiciaire). Parallèlement, je vous conseille d'adresser à la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes un courrier explicatif accompagné de la photocopie de la lettre avec AR. Coordonnées: DDPP du VAL-DOISE Immeuble le MODEM 16 rue Traversière 95035 CERGY-PONTOISE CEDEX Tél.: 01 34 25 45 00 fax: 01 30 73 01 04 mél: ddpp@val-doise.gouv.fr Permanence consommateur Mardi et jeudi: 9h-12h Conservez copies de tous ces

courriers.nrnCordialement.